

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE 74 RUE LOUIS PASTEUR 84029 AVIGNON CEDEX 1 WWW.UNIV-AVIGNON.FR

ARRÊTÉ n°2018-08-DAGAP

PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE POUR LE SCRUTIN DU MARDI 20 FEVRIER 2018

RELATIF AU REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DES PERSONNELS

DU COLLÈGE D « chargés d'enseignement »
AU CONSEIL DE L'IUT

LE PRÉSIDENT

- Vu l'article D 719-28 du code de l'éducation,
- Vu l'arrêté électoral n° 2018-01-DAGAP du 11 janvier 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle pour le remplacement d'un représentants des personnels du collège D « chargés d'enseignement » au conseil de l'IUT,
- Vu l'absence de proposition d'assesseur de la part du candidat en présence,
- Vu l'avis du Comité Électoral Consultatif (CEC) en date du 13 février 2018.

ARRÊTE

Article 1er:

Conformément aux dispositions prévues à l'article 13 de l'arrêté électoral susvisé la composition du bureau de vote est arrêtée comme suit :

Président:

Philippe SCHMITT, directeur de l'IUT

Assesseurs:

Jean-Jacques COLIN Céline GRAINDORGE

<u>Article 2</u>: Le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

UNIVERSITÉ D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES
Campus Hannah Arendt
Site centre-ville
74 rue Louis Pasteur – Case 34
84029 AVIGNON CEDEX 1
Tél. + 33 (0)490 16 27 08 ou 28 43
service-affaires-juridiques@univ-avignon.fr

http://www.univ-avignon.fr

Fait à Avignon, le 15 février 2018

Le Président de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse,



Philippe ELLERKAMP

Pour le Président et par Délégation Le Directeur Général des Services

Fathie BOUBERTEKH